



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

**Commission sportive Pv du 28 septembre 2023
par échange de messagerie**

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun

Absent excusé : néant

1 - Championnat de D4 2023-2024:

Courriel de l'Us Plougonvelin souhaitant engager une 3^{ème} équipe en championnat de D4.

La Commission Sportive prend note de cette demande d'engagement.

L'équipe prend la place Brest Légion St Pierre 3 dans le **groupe A**, qui se désiste.

Courriel du Fc Pont l'Abbé souhaitant engager une 4^{ème} équipe en Championnat de D4.

La Commission Sportive prend note de cette demande d'engagement.

L'équipe 4 du Fc Pont l'Abbé prend la place de l'exempt dans le **groupe I**.

Courriel de l'Es St Thégonnec souhaitant engager une 4^{ème} équipe en Championnat de D4.

La Commission Sportive prend note de cette demande d'engagement.

L'équipe 4 de l'Es St Thégonnec prend la place de Landivisiau Fc 4 dans le **groupe E**.

L'équipe de Fc Landivisiau 4 prend la place de Logonna Daoulas Far 3 dans le **groupe D**.

L'équipe de Logonna Daoulas Far 3 prend la place de l'exempt dans le **groupe K**.

Situation Brest As Comoriens

La demande d'affiliation à la FFF ayant été refusée, la Commission Sportive ne peut inclure l'équipe de Brest As Comoriens dans le championnat de D4.

Par conséquent, le groupe B de D4 devient un groupe à 9 avec 1 exempt à chaque journée.

Le Président de la Commission Sportive
Yves SIZUN